

Particularités sémantiques et syntaxiques des « conditionnelles » en québécois

Gaétane Dostie et Jean-Marcel Léard

Volume 15, numéro 1, 1985

Syntaxe et Sémantique des connecteurs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602551ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602551ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dostie, G. & Léard, J.-M. (1985). Particularités sémantiques et syntaxiques des « conditionnelles » en québécois. *Revue québécoise de linguistique*, 15(1), 119–152. <https://doi.org/10.7202/602551ar>

PARTICULARITÉS SÉMANTIQUES ET SYNTAXIQUES DES «CONDITIONNELLES» EN QUÉBÉCOIS

Gaétane Dostie
Jean-Marcel Léard*

1. Présentation

Dans cet article, nous proposons une description d'une partie du système du conditionnel en québécois. Ce faisant, notre but est de faire ressortir les valeurs sémantiques (associées à des contextes syntaxiques précis) des morphèmes *tout d'un coup que*, *mettons que*, *si mettons*, distincts de ceux rencontrés dans le système du conditionnel en français. De plus, nous voulons indiquer les valeurs en québécois, de certains emplois particuliers de l'infinitif et de la périphrase *si + (PRO)NOM + venir + qu'à*. Nous abordons donc des aspects divers, puisque nous étudions :

- 1) un morphème : *tout d'un coup que*;
- 2) des emplois d'une forme verbale : l'infinitif;
- 3) les suppositives : *mettons que*, *supposons que ...*;
- 4) une périphrase en voie de lexicalisation : *s'i vient qu'à*

Puisque nous travaillons dans le cadre d'une grammaire où la sémantique a un rôle central et dans laquelle il est postulé que les traits sémantiques sont non discrets par nature, il n'est pas étonnant, pour nous, de voir apparaître en un marqueur des croisements de valeurs, ou encore, de voir se dessiner des zones limites où la valeur est indécidable.

En ce qui a trait au croisement de valeurs, nous en trouvons plusieurs cas dans le système du conditionnel, tant à l'intérieur d'une série homogène (par exemple, l'hypothèse apparaîtra liée à l'implication, ou à la supposi-

* Cette recherche a bénéficié d'une subvention du Fonds F.C.A.C. (Québec). Nous remercions Robert Fournier pour ses commentaires.

tion), que dans le lien avec d'autres séries (par exemple, le conditionnel sera associé à la restriction, l'hypothèse à un refus d'implication, contrairement à ce qui est attendu). Avec deux morphèmes appartenant à la fois à la série des conditionnelles et à celle des restrictives, *d'abord que* et *en autant que* (= *pourvu que, dans la mesure où, F*), nous avons des exemples du croisement de valeurs entre séries.

D'un point de vue méthodologique, nous procédons par comparaison entre les morphèmes québécois énumérés et les morphèmes français qui, sémantiquement, s'en rapprochent le plus. Il s'agit de *si jamais, au cas où, supposons que, supposons par exemple*. Évidemment, la correspondance est très partielle dès que l'analyse se raffine sur le plan sémantique ou syntaxique. De plus, nous faisons référence à des connecteurs de la logique propositionnelle, non tant dans le but de formaliser que dans celui de tirer profit d'un système formel (construit dans un dessein différent du nôtre) afin de clarifier notre étude d'une langue naturelle. L'utilisation des symboles '⊃', '≡' est donc un outil pour notre recherche et non une fin. Pas plus que nous ne cherchons à traduire *tout d'un coup que, si mettons, mettons que*, pour ne nommer que ceux-là, en français dit standard, nous ne voulons les transcrire en calcul propositionnel.

Les faits sémantico-pragmatiques comme la présupposition, le pré-construit, le préasserté seront également exploités, lorsqu'ils permettent de désambiguïser des marqueurs. Par exemple, *si*, conditionnel en (1), perd sa valeur hypothétique en (2), la proposition *p* n'étant plus hypothétique puisqu'elle est réassertée (*si* = «puisque»).

- (1) S' i pleut encore demain, moé je déménage en Californie
- (2) -I pleut
- S' i pleut, Jeanne sera mouillée

La syntaxe n'est pas pour nous un domaine de travail autonome : les faits syntaxiques mettent en évidence des ressemblances et des différences à interpréter sémantiquement, et c'est la sémantique qui a toute chance d'expliquer les propriétés syntaxiques. Nous appuyons aussi notre recherche sur l'hypothèse de Culioli concernant la compatibilité de certaines opérations morpho-syntaxiques entre elles, ainsi que sur la compatibilité de certaines opérations morpho-syntaxiques avec des notions lexicales. C'est de cette manière que nous expliquons l'agrammaticalité de l'exemple (3), le

morphème *tout d'un coup que* étant incompatible avec la périphrase aspectuelle *aller + infinitif*.

- (3) **Tout d'un coup qu'i vont organiser quelque chose, j'aime autant pas le savoir*
- a. *Mettons qu'i vont organiser quelque chose, j'aime autant pas le savoir*

2: Définitions

2.1 Unité du domaine

En les précisant parfois, nous reprenons les définitions des concepts nécessaires à notre analyse, telles qu'elles ont été élaborées par Fournier et Léard (1984). Nous retrouvons donc les définitions concernant l'hypothèse, la supposition, la condition, l'implication, la conditionnelle restrictive et l'hypothèse non implicative. Ces diverses notions peuvent être regroupées dans le cadre conceptuel suivant, même l'implication, dans laquelle la valeur de vérité de p est connue, puisqu'on demande d'imaginer p .

«Pour résumer, la thèse principale défendue ici est qu'une proposition de type si p , q n'a pas pour signification première « p est cause de q », ni « p est condition de q » (bien qu'elle puisse servir à indiquer ces relations). Sa valeur fondamentale est de permettre la réalisation successive de deux actes illocutoires : 1° demander à l'auditeur d'imaginer « p », 2° une fois le dialogue introduit dans cette situation imaginaire, y affirmer « q ».

(Ducrot 1972, p. 168)

Cette position a au moins un avantage clair pour notre étude : elle permet de rapprocher les conditionnelles et les suppositives sur le plan des actes illocutoires.

2.2 Diversité du domaine : hypothèse, supposition, condition, implication

2.2.1 L'hypothèse

L'hypothèse, contrairement à la condition et à l'implication qui portent sur la relation entre p et q , ne concerne que la valeur de vérité attribuée à p qui peut être vraie ou fausse. La proposition q peut apparaître mais dans ce cas, il n'y aura pas de lien causal entre p et q , comme en (4) où q est impératif.

- (4) Amène ton parapluie, *au cas qu' i pleuve*

2.2.2 La supposition

Comme l'hypothèse, la supposition opère sur la proposition p . Au niveau structural, la proposition suppositive, comme la proposition hypothétique, n'a pas de lien implicatif sur la proposition q ou sur le discours qui suit.

Ce qui distingue l'hypothèse de la supposition, c'est que dans l'hypothèse, la valeur de vérité de p n'est pas connue et que dans la supposition, la valeur de vérité de p est reconnue comme fausse. Faire une proposition suppositive, c'est, pour le locuteur, une autorisation à conclure sur q ou à continuer le discours. En ce sens, le rôle de la supposition est de justifier l'acte illocutoire par l'introduction d'un prédicat modal qui rend possible l'élaboration d'une suite de propositions fictives.

2.2.3 La condition

Dans la logique des propositions (Quine, 1972), l'intérêt porte sur la validité du lien entre les propositions p et q . La relation entre ces propositions n'est pas causale contrairement à ce qu'on observe dans les langues naturelles. La relation entre p et q sera déclarée valide par référence à la valeur de vérité qui sera attribuée à chacune de ces propositions, indépendamment l'une de l'autre. Par exemple, dans l'énoncé conditionnel suivant, la relation entre p et q est valide puisque l'antécédent et le conséquent sont tous les deux vrais.

(5) Si Ducrot a écrit *Dire et ne pas dire*, Chomsky est un Américain

Dans la logique des propositions, le seul cas où le conditionnel matériel n'est pas valide sera celui où l'antécédent sera vrai et le conséquent faux. La table de vérité du conditionnel matériel est la suivante ($0 \equiv$ faux; $1 \equiv$ vrai; \supset , connecteur qui a le sens de «si...alors») :

p	q	$p \supset q$
1	1	1
0	0	1
0	1	1
1	0	0

Or, nous savons que dans les langues naturelles, lorsque l'antécédent d'un énoncé conditionnel est déclaré faux, cela entraîne l'allocutaire à considérer que le conséquent sera également faux. Ainsi, dans (1), l'allocutaire peut inférer que si p s'avère faux, (c'est-à-dire que s'il ne pleut pas demain) le locuteur ne déménagera pas en Californie. La valeur de vérité attribuée, dans les langues naturelles, à la relation conditionnelle lorsque p est faux et q vrai, correspond donc à celle de la bi-conditionnelle (Ξ) dans la logique des propositions.

2.2.4 L'implication

Dans la logique des propositions, l'implication n'est pas du même ordre que la condition. Le connecteur conditionnel exprime une relation entre des propositions. L'implication est plutôt un signe de relation entre des schémas propositionnels. Elle est généralement notée « \rightarrow » (Grize, 1973) et lue «implique». *Nous utiliserons ce terme pour désigner les cas où p et q auront même valeur de vérité, mais dans lesquels il n'y a pas d'hypothèse en p* : la valeur de vérité de cette proposition est connue, comme en (6) qui déclare que l'allocutaire n'a pas été remboursé car le locuteur n'avait pas d'argent pour le faire. La forme composée permet souvent de discerner l'implication de la condition.

(6) *Si j'avais eu de l'argent, je t'aurais remboursé*

Nous distinguons donc l'implication de la condition en définissant cette dernière comme la conjonction d'une hypothèse et d'une implication. Nous ne retenons pas la distinction apportée par Quine lorsqu'il relie la condition à l'«utilisation» et l'implication à la «mention». Dans les langues naturelles, le contexte permet de décider de la valeur d'un marqueur polysémique, et dans un énoncé «utilisé», ce marqueur peut être conditionnel et ailleurs implicatif, remarque qui vaut également pour les énoncés «mentionnés».

Une autre différence entre le conditionnel et l'implication de la logique des propositions et la définition adoptée ici de ces opérateurs, se situe au niveau de l'exclusion, dans la logique des propositions, des phrases génériques (7) et des contrefactuelles (8).

(7) *Si les poules n'ont pas de dents, c'est qu'elles en ont pas besoin*

(8) *Si y'avait eu des élections provinciales en juin, le P.Q. aurait perdu*

Les raisons motivant l'exclusion des phrases génériques et des contrefactuelles sont données par Quine lorsqu'il traite de la condition. Toutefois, les exemples (7) et (8) concernent bien l'implication, au sens où nous l'avons définie, car dans ce type de phrase, la valeur de vérité de p est connue.

Une des difficultés rencontrée dans l'analyse des langues naturelles est ce que Martinet appelle l'amalgame, qui fait qu'un morphème porte plusieurs traits. Dans notre domaine, le morphème peut à la fois porter sur p mais aussi sur la relation R entre p et q : en (9), l'hypothèse croise l'implication, et il en résulte une conditionnelle.

(9) *Si tu veux, on ira à Gaspé*

Même en tant que porteur de la simple relation R , il arrive qu'un marqueur véhicule des valeurs qui appartiennent à des zones sémantiques différentes. Dans l'exemple (10), l'inversion des propositions permet le passage d'une phrase conditionnelle à une phrase conditionnelle restrictive (11), d'où la rencontre de l'hypothèse, de l'implication et de la restriction.

(10) *Dans la mesure où tu me dis la vérité, je suis contente*

(11) *Je suis contente dans la mesure où tu me dis la vérité*

Suite à ces remarques, notre tentative de circonscrire une partie du paradigme de la restriction, de la concession et de l'exception est amplement justifiée, puisque la condition peut apparaître liée à la restriction comme en (11) ou encore, l'hypothèse peut être associée à une non-implication comme en (14). Étant donné que la conditionnelle est déjà le croisement de l'hypothèse et de l'implication, que l'hypothèse jouxte aussi la supposition, on se rend compte du réseau complexe qu'il nous faut analyser en examinant le paradigme des conditionnelles.

2.3 *Les conditionnelles restrictives et les hypothétiques non implicatives*

2.3.1 *Les conditionnelles restrictives*

Dans le schéma prastique de la conditionnelle restrictive, on a d'abord assertion de q , puis énonciation hypothétique de p , ce qui a pour conséquence de restreindre la portée de q . On passe donc de la forme Rp, q en (12) dans laquelle p est une condition nécessaire à la réalisation de q , à q, Rp en (13).

- (12) *Si tu me rends mes clefs avant demain, je te passe*
 (13) *Je te passe mes clefs d'abord que tu mes rendras avant demain*

Le relateur se rencontre sous les formes *d'abord que*, *en autant que* en québécois, et *à condition que*, *pourvu que*, *dans la mesure où* en français. Le schéma phrastique q, Rp illustre l'ordre des propositions le plus naturel avec ces relateurs, p se présentant comme une restriction pour la réalisation de q .

2.3.2 Les hypothétiques non implicatives

Dans les pages qui suivent, nous ne traiterons pas spécifiquement des usages des morphèmes québécois *quand même que* et *comment que*, (sur ce sujet, voir ici l'article de Lagacé et Léard). Notre but est simplement d'indiquer la rencontre de la valeur hypothétique avec une non-implication, c'est-à-dire, les cas où l'implication attendue de p sur q est contestée. La valeur de vérité de p n'est pas connue, ou bien elle est indifférente et laissée en suspens car sans effet (14).

- (14) *Quand même qu' i pleuvrait, Marie serait pas mouillée*

On pourrait représenter formellement les hypothétiques non implicatives de la manière suivante : $p \text{ w } \bar{p} \rightarrow \bar{q}$.

Les hypothétiques non implicatives sont apparentées aux concessives, en ce sens que la loi préconstruite d'implication n'est pas appliquée. Habituellement, on aura, lorsque l'implication est faite : $[(p \supset q) \wedge (\bar{p} \supset \bar{q})]$. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous considérons qu'il s'agit d'un croisement de faits hétérogènes entre les valeurs d'hypothèse et de non-implication, cette dernière étant la caractéristique fondamentale des concessives.

3. Le Conditionnel en Québécois : tout d'un coup que, la forme infinitivale

En utilisant notre grille de référence fondée sur les valeurs de p et de R , nous ferons ressortir les valeurs de *tout d'un coup que* dans le système du conditionnel en québécois, ainsi que celles de la forme infinitivale. La périphrase *si + (PRO)NOM* sera aussi étudiée en (5.). Nous étudions d'abord *tout d'un coup que*, morphème que nous comparons avec *si jamais* du français qui recouvre la plupart des emplois de *tout d'un coup que*.

3.1 (*Tout*) *d'un coup que*

Tout d'un coup que qui peut apparaître sous la forme équivalente *tout à coup que*, a aussi une forme abrégée *d'un coup que*.

L'idée de comparer *tout d'un coup que* à *si jamais* plutôt qu'à *si* ou *au cas où* n'a rien de forfuit, mais s'appuie sur des évidences syntaxiques et sémantiques. Sur le plan syntaxique, c'est en particulier l'usage de *tout d'un coup que* et de *si jamais* dans des propositions où *p* est isolé et interrogatif qui justifie le rapport. Sur le plan sémantique, c'est le caractère visiblement très hypothétique de *p*, dont les chances de vérité sont faibles, qui les relie. *Au cas où* ne peut, en raison de l'impossibilité de «**Au cas où p?*», être facilement rapproché de *tout d'un coup que*, même si sur le plan sémantique (improbabilité de la vérité de *p*) le rapprochement est possible (voir 21). Nous allons vérifier les valeurs portées par chacun de ces morphèmes et leur compatibilité avec diverses opérations.

3.1.1 Emplois hypothétiques : *p* seul ou sans lien implicatif

a) Avec une valeur nettement hypothétique, on retrouve l'utilisation de *tout d'un coup que*, dans les emplois où *p* est autonome. Lorsque *p* est seul ou coordonné à *p*₂, l'énoncé reçoit une forte modalisation, soit d'interrogation (15) ou d'interrogation-exclamation (16).

(15) — Est partie chaude

— *Tout d'un coup qu'al a un accident?*

{ (Et) si jamais

{ Et si

{ ?Si

{ *Au cas où

(16) Tu te rends compte! { *Tout d'un coup qu'a dit vrai pi que je*

{ gagne!?

{ (Et) si jamais

{ Et si

{ ?Si

{ *Au cas où

Le français dispose pour ces emplois de *si jamais* qui peut être accompagné de *et*, ainsi que de *si* qui, contrairement à *si jamais*, a besoin du support de *et* surtout en dialogue (15). Avec l'emploi de *et si* cependant, le sens diffère quelque peu du sens qui ressort avec l'usage de *tout d'un*

coup que et de *si jamais* puisqu'avec *et si*, les chances de réalisation de *p* sont considérées comme plus élevées. Le morphème *au cas où* n'accepte pas cet emploi hypothétique. Il ne peut que demander, accompagné de *et*, si le passage à la bi-conditionnelle peut se faire, ce qui exige une situation de dialogue.

- b) Le connecteur *tout d'un coup que* peut relier, dans les énoncés du type relevé en (17), les propositions *p* et *r*, mais le fait que *r* complète la question formulée en *p*, exclut la possibilité d'un lien implicatif entre ces propositions. L'équivalent est donné en français par *si jamais*. Les morphèmes *si* et *au cas où* sont, comme en (15) et (16), refusés, mais ici les résultats ne changent pas, si on joint *et* à *si*.

(17) Mais quand c'est pas une tradition vraiment
tout à coup qu'on la commence? (119 042 05) ¹

{ Si jamais
?Si
*Et si
*Et si jamais
*Au cas où

- a. C'est pas encore une tradition vraiment, mais *tout à coup qu'on la commence?*

On voit très bien en (17a) que la proposition *p* esquisse un schéma implicatif, évoque les conséquences inévitables («On ne pourra plus l'arrêter, c'est plus facile à continuer»).

- c) Toute grammaire devant rendre compte des jeux dialogiques, il est intéressant de noter la possibilité pour *tout d'un coup que* d'être inséré dans une réponse, suite à une affirmation. Le dialogue aura une des formes qui suit :
- 1) *p* est déclaré vrai par le locuteur A et le locuteur B envisage que \bar{p} soit quand même réalisé. La réponse se présente liée à l'interrogation-exclamation. De manière schématique, on obtient :

A : — *p*

B : — (*pi*) R \bar{p} ?!

(\bar{p} est parfois lexical : 18)

1. Il s'agit du corpus «Beauchemin-Martel-Théoret» de l'université de Sherbrooke. Les chiffres donnent l'informatrice, la page, la ligne.

- 2) Le deuxième cas diffère du premier car l'interrogation ne porte pas sur p mais sur q . On a donc :

A : — p
 B : — $(pi) R \bar{p}, q?$

- 3) Dans le troisième cas, la relation conditionnelle a d'abord été énoncée par A. Avec la réponse de B, la discussion prend une tournure polémique et indique à la fois une objection de la part de B (d'où la présence du jonteur pi en québécois, introduit en guise de demande de conséquence) et son hésitation à lier \bar{p} à \bar{q} . B exige l'explicitation de la relation bi-conditionnelle. Voici la représentation de ce dialogue :

A : — $R p q$
 B : — $pi R \bar{p}, q?$
 — Oui, $pi R \bar{p}?$

Dans le premier cas, comme illustré en (18), *si jamais* et *tout d'un coup que* sont acceptables. Le jonteur pi est facultatif en québécois.

- (18) — Jeanne m'a dit qu'a venait au party.
 (Pi) *D'un coup qu'a change d'idée?!*
 { (Et) si jamais
 ?Et si (Voir 19)
 ?Et au cas où (Voir 19)
 *Si
 *Au cas où

Les morphèmes intégrés au deuxième schéma de dialogue sont en français *si*, *si jamais*, *au cas où*, qui peuvent se présenter seuls ou être associés à *et*. En québécois, le jonteur pi est introduit de manière naturelle dans la réponse, en même temps que *tout d'un coup que*.

- (19) — Jeanne m'a dit qu'a venait au party.
 — (Pi) *D'un coup qu'a change d'idée, qu'est-ce qu'on fait?*
 { (Et) si jamais
 (Et) si
 (Et) au cas où elle changerait

Enfin, l'exemple (20) correspond au troisième cas, c'est-à-dire, celui où la relation bi-conditionnelle entre p et q n'est pas établie spontanément par

l'allocutaire. L'usage français équivalent est assuré par *et si jamais* et *et si*, les morphèmes *si jamais* et *si* seuls (sans *et*) paraissent douteux. *Au cas où* n'est pas intégrable en (20). Il devient acceptable dans les cas où l'interrogation sur l'établissement de la bi-conditionnelle se fait en interrogeant seulement sur *p*. L'exemple (20a) correspond à cet emploi.

- (20) — Si Jeanne vient pas au party, on va s'ennuyer!
 Pi *tout d'un coup qu'a* vient, on s'ennuiera pas?
 { Et si jamais
 { Et si
 { ?Si
 { ?Si jamais
 { ?(Et) au cas où

- a. — Si Jeanne vient au party, Pierre va venir
 — Oui, pi *tout d'un coup qu'a* vient pas?
 { et au cas où elle viendrait
 { ...

d) On retrouve aussi le relateur *d'un coup que* dans les constructions où la proposition *p* est laissée en suspens, ce qui ne convient en français, avec cette valeur, qu'à *au cas où*. On remarque que le *que* de *d'un coup que* est également en suspens.

- (21)
 Je vais aller voir si Louise est là. A m'avait dit qu'a viendrait pas à l'université.
 Mais je vais quand même aller voir
 d'un coup...
 { au cas où / au cas (Q)
 { *si jamais
 { *si

Pour ces emplois, le québécois dispose aussi de *des fois (que)*.

e) Dans l'ordre propositionnel *q R p*, lorsque la proposition *q* se présente sous forme d'impératif ou d'acte illocutoire dérivé, l'emploi de *tout d'un coup que* rend *p* hypothétique et *q* n'est pas impliqué par *p*. La proposition *q* justifie l'acte illocutoire et l'interprétation est «Tu ferais

mieux de t'amener plus d'argent, vu l'éventualité d'un achat» en (22) et (22a).

En français, l'utilisation de *au cas où* plutôt que de *si jamais* dépend de la nature de l'acte illocutoire en *q*. *Si jamais*, contrairement à *au cas où*, est difficile avec un impératif, mais ces morphèmes sont tous les deux possibles avec un acte illocutoire dérivé (23) et (23a). Comme le montre (23), *si jamais* est compatible avec le présent de l'indicatif en *p*, alors que *au cas où* nécessite que le verbe soit au «présent du conditionnel» en (22a) et (23a).

Malgré ces différences, les morphèmes *tout d'un coup que* et *au cas où* sont à peu près équivalents dans ces contextes : ils ne portent pas la valeur implicative. Par contre, *si jamais* est ambigu en (23) car il permet aussi l'interprétation conditionnelle (ce que nous signalons dans nos exemples en utilisant le symbole « \neq »). *Si* en (22) doit réasserter (ce que ne peut faire *d'un coup que*) la proposition *p* qui n'est pas hypothétique. En (23), avec un acte indirect, *si* est implicatif. Avec l'emploi de *si* implicatif, et de *si jamais* à valeur conditionnelle, la proposition *p* n'a pas comme rôle de justifier l'acte illocutoire; l'interprétation est «Il faut que tu t'amènes plus d'argent, si tu veux pouvoir faire un achat».

- (22) Amène-toi de l'argent *d'un coup que* tu veux t'acheter quel-
 } que chose
 } *si (sauf réassertion)
 } *au cas où
 } ?si jamais

- a. Amène-tois de l'argent *d'un coup que* tu voudrais t'acheter
 } quelque chose
 } au cas où
 } *si jamais
 } *si

- (23) I va te falloir de l'argent *d'un coup que* tu veux t'acheter
 } quelque chose
 } si jamais (ou \neq , conditionnel)
 } *au cas où
 } *si (sauf implicatif)

- (23) a. I va te falloir de l'argent *d'un coup que* tu voudrais
 { t'acheter quelque chose
 au cas où
 *si jamais
 *si

En (24a), dans le schéma phrastique *R p q*, *tout d'un coup que* et *au cas où*, qui donnent le contenu de *R*, sont interprétés spontanément comme n'étant pas implicatifs. On peut toujours imaginer, dans cet ordre propositionnel, un contexte permettant à *tout d'un coup que* et *au cas où* de porter l'implication, ce que nous vérifierons en (26). En (25a), avec un impératif en *q*, *d'un coup que* et *au cas où* sont hypothétiques. Dans l'exemple (24), l'emploi de *si jamais* et de *si* offre pour la relation *R*, deux lectures : une où elle est implicative, l'autre où elle n'est pas implicative. Selon la première lecture, *si jamais* est conditionnel et *si* est implicatif ou conditionnel. En (25), *si* n'est pas ambigu, *p* étant la reprise d'une proposition préassertée dont la valeur de vérité n'est pas mise en doute.

- (24) *D'un coup que* tu veux t'acheter quelque chose, i va te falloir de l'argent.
 { si (ou ≠, implicatif ou conditionnel)
 si jamais (ou ≠, conditionnel)
 *au cas où
- (24) a. *D'un coup que* tu voudrais t'acheter quelque chose, i va te falloir de l'argent
 { au cas où
 *si
 *si jamais
- (25) ?*D'un coup que* tu veux t'acheter quelque chose, amène-toi plus d'argent
 { Si jamais
 ?Au cas où
 *Si (sauf réassertion)
- a. *D'un coup que* tu voudrais t'acheter quelque chose, amène-toi de l'argent
 { *Si jamais
 Au cas où
 *Si

Dans cette série e), le québécois dispose encore de *des fois que*, qui se comporte comme *au cas où*, sauf en (22); avec *au cas où* la forme en *-rais* est nécessaire.

3.1.2 Emplois conditionnels

L'acceptabilité de *tout d'un coup que* et *au cas où* dépend, dans la zone de la condition, d'un critère précis : ces morphèmes ne sont guère utilisés que si *p* a déjà été envisagé au cours de la conversation. En (26) *si jamais* est accompagné de *Tiens, au fait*, ce qui fait ressortir le caractère nouveau de la proposition *p*.

- (26) Tiens, au fait ?*d'un coup que* tu vas en voyage, j'irai donner
 { de l'eau à tes plantes
 } ?*au cas où*
 { si jamais

Un autre emploi distingue *si jamais* de *tout d'un coup que* et *au cas où*. Avec *tout d'un coup que* et *au cas où* la reprise de *p* par l'allocutaire n'est pas permise si *p* est asserté : il doit donc être hypothétique. La réassertion de *p* permet aussi de différencier *si* de *si jamais*. *Si* peut être utilisé dans les cas où la valeur de vérité de *p* n'est pas mise en doute (26c), contrairement à *si jamais* qui n'est employé que si *p* est considéré comme hypothétique (26a) et (26b).

- (26) a. — Je m'achète une guitare en allant à Montréal
 — *Si jamais* t'achètes une guitare, j'achète un piano
 { Si (≠ implicatif)
 } **D'un coup que*
 { **Au cas où*
- b. — Y'est question que je fasse un voyage...
 — Ben j'irai arroser tes plantes
 { *d'un coup que* tu pars en voyage
 } si jamais
 { au cas où tu partirais
 } si
- c. — Jeanne est là...
 — Et bien, *si* Jeanne est là, qu'elle entre!
 { *si jamais
 } **d'un coup que*
 { **au cas où*

3.1.3 Emplois implicatifs

L'implication n'est pas véhiculée par *tout d'un coup que*, le québécois dispose de la forme infinitivale et de la périphrase *si + (PRO)NOM + venir + qu'à*, pour exprimer cette valeur. Comme l'indiquent les exemples (27) et (27a), le français a recours à *si jamais* pour cet emploi, *au cas où* n'étant pas retenu ici.

- (27) **D'un coup que* Marie venait, on partait
 { *Au cas où
 { Si jamais ($p, q = 1$, répétitif)
- a. **D'un coup que* Marie serait venue, on serait parti
 { Si jamais Marie était venue ($p, q = 0$)
 { *Au cas où

Dans l'exemple (27), on identifie l'unique valeur implicative portée par *si jamais* à l'aide du temps des verbes à l'imparfait de p et q , car l'imparfait donne une valeur répétitive dans le passé à l'action de «partir», causée par la venue de Marie. La valeur de vérité attribuée à p comme à q est reconnue comme vraie.

À la valeur implicative s'ajoute en (27), avec *si jamais*, une restriction sur la quantification, sur la venue de Marie, ce qui est rendu explicite par l'exemple (27b).

- (27) b. À toutes les fois que Marie venait, ce qui était rare, on partait

3.1.4 Valeur restrictive

La valeur restrictive peut par ailleurs croiser la valeur conditionnelle dans certains usages de *si jamais*, ce qui ne se rencontre pas avec *tout d'un coup que* (qui sera remplacé par *en autant que* ou *d'abord que*), ni avec *au cas où*. À noter en (28), l'inversion de l'ordre habituel des propositions, d'où la rencontre des valeurs d'hypothèse, d'implication et de restriction.

- (28) Tu réussiras tes examens **d'un coup que* tu travailles
 { *au cas où
 { en autant que
 { si jamais
 { d'abord que
 { ?dans l'hypothèse où
 { à condition que

3.1.5 Synthèse des résultats

Malgré quelques restrictions dans la zone de l'hypothèse avec *si jamais* et bien que *tout d'un coup que* couvre tous les emplois hypothétiques, exception faite du cas signalé en (25), *si jamais* est extensif par rapport à *tout d'un coup que*. En effet, *tout d'un coup que* est limité à des emplois où *p* a été envisagé au cours de la conversation, et doit être une reprise lorsqu'il donne la condition, ce qui le distingue de *si jamais* qui ne subit pas cette contrainte. De plus, *si jamais* transporte la valeur implicative sans que *p* soit hypothétique, et il apparaît dans la zone de la conditionnelle restrictive, alors que *tout d'un coup que* est inacceptable dans ces différents emplois.

3.2 La forme infinitivale

Comme l'ont démontré Villiard et Vinet (1983), la forme infinitivale à valeur dite hypothétique est propre au québécois et caractéristique sur le plan syntaxique. Aux différences qu'ils ont identifiées (reprises ici en 1 et 2), nous ajoutons celle donnée en 3.

Le caractère particulier de l'infinitif québécois consiste en l'énonciation de la proposition *p* (autonome sur le plan syntaxique), contrairement au français où l'infinitif ne peut constituer une proposition autonome. Cela acquis, nous montrerons les différentes valeurs sémantiques possibles avec cet infinitif en québécois, toujours par opposition aux concurrents français (participe présent, infinitif, *si*).

Prenons les énoncés (29) à (32b), empruntés, sauf (32), à Villiard et Vinet. Nous constatons les faits suivants :

1. Il y a possibilité dans l'exemple (29) d'introduire la préposition *de* et d'enchasser la forme infinitivale dans la proposition fléchie comme en (29a). Cela est exclu dans les hypothétiques du québécois où (30a) ne peut être formé à partir de (30).
 - (29) Partir en vacances, ce serait merveilleux
 - a. Ce serait merveilleux de partir en vacances
 - (30) Traverser le pont je les verrais
 - a. *Je les verrais de traverser le pont
2. En (29), le pronom anaphorique *ce* réfère à l'ensemble du syntagme «partir en vacances», contrairement à ce qu'on constate en (31) où il n'y a pas de pronom anaphorique.
 - (31) Vendre mon char je partirais en voyage

3. De plus, comme le montre (29b), ces constructions sont paraphrasables en français par le substantif dérivé du verbe lorsqu'il en existe un, ce qui est difficile, voire impossible, en québécois (30b). Enfin, en français, les infinitifs à valeur hypothétique jouent toujours un rôle casuel direct par rapport au verbe fléchi, en étant soit sujet (parfois avec extraposition), soit complément instrumental de ce verbe, comme en (32). Cela met en évidence le lien syntaxique qui lie l'infinitif à la proposition *p*.

(29) b. Un départ en vacances, ce serait merveilleux

(30) b. *La traversée du pont, je les verrais

(32) À vouloir convaincre un Breton, on perd son temps et sa salive

À l'intérieur de cette classe de propositions infinitivales, Villiard et Vinet ont relevé un type particulier et assez rare, celui où un substantif précède l'infinitif comme dans l'exemple (32a), ce qu'on peut trouver en français de manière tout aussi sporadique. En accord avec les arguments syntaxiques donnés en 2 et 3, nous maintenons, ici aussi, que nous sommes en présence de *p* seul en français et de *p* et *q* en québécois.

(32) a. Le frigidaire tomber en panne, on aurait l'air fin!

b. La France battre le Brésil, ce serait quasiment impossible

Il nous reste maintenant à montrer que l'infinitif québécois peut porter les valeurs d'hypothèse, de condition et d'implication. Ces valeurs ne peuvent être que très partiellement recouvertes par l'infinitif français, mais le participe présent y supplée parfois adéquatement, sauf lorsque *p* est seul (et donc hypothétique en général). Enfin, il faudra tenir compte de la compatibilité de l'infinitif et de *si* avec diverses opérations.

a) Emplois hypothétiques

L'infinitif simple employé seul en français se présente soit sous forme interrogative comme en (33) et il porte la valeur hypothétique associée au refus, soit sous forme exclamative et la valeur hypothétique est alors liée au souhait. Cela se vérifie avec l'exemple (33a).

(33) Moi, partir?

a. Ah! partir!

C'est visiblement la seule zone commune au français et au québécois, car en québécois, l'infinitif composé peut figurer seul en *p* et il est alors lié à l'exclamation comme en (34), l'interrogation comme en (35), et la négation comme en (36) ne sont pas permises. La valeur de vérité de *p* est connue et la paraphrase «Ah! si seulement j'avais su!» fait ressortir le sens de regret de l'énoncé. Les adverbes *seulement* et *au moins* peuvent être insérés dans la phrase. Il faut noter que l'infinitif composé employé seul ne vaut que pour le rang premier (la première personne).

(34) Ah! avoir seulement su!

{ avoir au moins su!
{ avoir su!

(35) *Avoir su?

(36) *Ne pas avoir su

L'acceptabilité, avec l'infinitif composé dans cet emploi, varie en fonction du complément et de la nature de la notion lexicale, laquelle appartient plus facilement à la catégorie des verbes statifs. À ce propos, l'énoncé (37a) est douteux comparativement à (34).

(37) a. ?Ah! avoir mangé!

b. Ah! avoir bu de l'eau au lieu d'un litre de vin!

L'usage français correspondant à (34) sera la combinaison du morphème *si* avec un verbe au plus-que-parfait comme en (34a). Cependant, tous les rangs sont possibles; l'apparition de *au moins* et *seulement* est fréquente; la négation est également acceptable ainsi que *encore* avec valeur de reproche. C'est dire que cet emploi de l'infinitif composé est restreint par comparaison avec la forme *si* + plus-que-parfait.

(34) a. Ah *si* j'avais su!

{ si seulement
{ si au moins, je (n)'avais (pas) su!
{ si encore

Si encore

*Ah! ne pas avoir su!

On constate que ces cas où *p* est reconnu faux, et en même temps reconstitué comme possible et souhaitable, sont fortement modalisés.

b) Emplois conditionnels

Dans les schémas où *p* et *q* sont présents, ce sera la valeur implicative ou la valeur conditionnelle qui ressortira avec l'infinitif.

Le conditionnel est donné avec l'emploi de l'infinitif simple en *p*, précédé ou non d'un substantif et d'un verbe au conditionnel présent en *q*.

- (38) Déménager à Montréal, je trouverais une job
 (39) Mon frère, partir en Europe, on irait rester chez eux

Ce sera le participe présent qui couvrira l'emploi parallèle à (38) en français. Nous en avons un exemple en (40) où la valeur de vérité de *p* est hypothétique (ce qui sera fixé par le temps du verbe de *q*) et où *q* est impliqué par *p*.

- (40) En lisant Chomsky, tu deviendra(i)s bon en G.G.T.

c) Emplois implicatifs

La valeur implicative, quant à elle, est issue de la combinaison de l'infinitif composé en *p*, avec en *q* un verbe au conditionnel présent (41) ou au conditionnel passé (42).

- (41) Être déménagé à Montréal, je travaillerais asteur
 (42) Être arrivés plus de bonne heure, on aurait mangé chez Louise

L'infinitif précédé d'un substantif peut indiquer l'implication et cette valeur est permise selon les règles données pour les exemples (41) et (42).

- (43) Jeanne, avoir sorti son char on serait allé à Toronto
 (44) Jacques, avoir déménagé à Montréal y'aurait une job asteur

La forme composée du participe présent est agrammaticale en français dans des emplois comme (45). C'est donc dire que le français n'a pas de forme nominale du verbe équivalente à celles relevées en québécois pour les phrases implicatives où *p* est déclaré faux, comme le montre (41) et (42). En conséquence, c'est le temps du verbe de la proposition *q* qui permet de décider de la valeur de vérité qui doit être attribuée à *p* : hypothétique, comme en (40), ou connue comme en (46).

- (45) ?*En ayant lu Chomsky, tu serais devenu bon en G.G.T.
 (46) En faisant de la G.G.T., tu serais devenu bon en syntaxe

À cette différence de nature morphologique (une forme simple du participe présent du français étant équivalente à une forme composée de l'infinitif québécois), on doit ajouter quelques restrictions dans l'usage du participe présent : la relation d'implication entre p et q doit être nettement causale ou instrumentale pour être naturelle en (47). On retrouve ainsi une contrainte déjà connue en ancien français pour l'infinitif à valeur hypothétique. On peut considérer que la présence de la préposition n'est pas à négliger pour expliquer ces faits.²

- (47) En le branchant droit, t'aurais eu du courant
 L'avoir branché droit, t'aurais eu du courant
 ?En le sachant, je te l'aurais dit
 L'avoir su, je te l'aurais dit

4. La Supposition

Deux types de constructions où les morphèmes québécois *mettons que*, *si mettons*, *mettons par exemple* et les morphèmes français et québécois *supposons que* et *supposons par exemple* apparaissent dans le corpus consulté (le genre d'enquête expliquant en partie l'absence des types que nous donnons en 4.4).

Voici les schémas des constructions rencontrées avec ces morphèmes.

I- a) R p , q ?

b) q ? R p

II- R p [ensemble de propositions]

Les exemples (48) à (50) correspondent à ces différents schémas.

2. Les emplois de l'infinitif précédé d'une préposition à valeur causale ou instrumentale (*par*, *pour*, *en*, *à*) sont fréquents en ancien français avec valeur hypothétique, indiquant l'implication (système conditionnel) ou le refus de l'implication attendue (*même si*). En voici trois exemples :

- (i) Nous n'averiens nul lait a rendre Gaillart
 (ii) Mout malvaise oeuvre / En moi occirre ferriés
 (iii) Ne li faudroie mie pur morir a hontage (= même si je devais)

- Ia. (48) Bon, d'accord, *mettons que* t'es en panne, qu'est-ce que tu fais?
 { *tout d'un coup que
 { *si jamais
 a. Mais en temps normal, *supposons qu'y* a pas de microphone là eh... Qu'est-ce qui... vous ferait dire que vous parlez pas tellement bien?
 (115 001 21)
- Ib. (49) Qu'est-ce que tu ferais, *si mettons* tu gagnais le gros lot?
 { tout d'un coup que
 { si jamais
 { supposons que
 { mettons que
 a. Que c'est que vous feriez avec ça, *si mettons* y vous arrivait deux cent mille dollars là, dans les mains là, un soir là?
 (222 236 10)
- II. (50) *Supposons par exemple*, des fois je vas être en char, pis là je commence à être inquiet
 { *Si jamais
 { *Si mettons
 { *Tout d'un coup que
 { Mettons que
 { Mettons par exemple
 a. *Supposons par exemple* ... des fois je vas m'en aller en automobile là pis tout d'un coup je vas... vas commencer à être inquiet là. Eh... souvent on arrive sur les lieux d'un accident ou quelque chose comme ça, tu sais
 (212 239 10)

4.1 Les deux types de suppositives :

Si nous comparons les exemples (48), (49) et (50), nous constatons une quasi identité sémantique entre les valeurs véhiculées par les relateurs *mettons que* (48), *si mettons* (49) et *supposons par exemple* (50), bien qu'ils soient intégrés dans des structures syntaxiques différentes. Nous sommes en présence de morphèmes qui assurent la valeur suppositive : *p*, visiblement faux, est envisagé comme vrai pour les besoins de l'échange, pour la progression du dialogue (et non pour établir une implication). Après cet

effort d'imagination, le discours se poursuit au présent, parfois au futur comme si *p* était vrai.

Nous distinguons, à l'intérieur du système suppositif, deux sous-classes sémantiques. D'un côté, les suppositives où l'on sait que *p* est faux (ce qui correspond à un élément de définition de toute suppositive) mais où l'on considère seulement la situation présente comme en (48) et (48a); de l'autre côté, les suppositives à caractère plus hypothétique, orientées vers le futur où la situation énoncée en *p* pourrait se produire comme en (49), (49a) et (50).

Dans la première série que nous appelons 'suppositives contre-factuelles', les morphèmes *tout d'un coup que* et *si jamais* ne peuvent être utilisés, que ce soit dans des énoncés construits selon les modèles donnés en I ou en II.

- (51) $\left\{ \begin{array}{l} *Si\ jamais \\ *Tout\ d'un\ coup\ que \\ Supposons\ que \\ Mettons\ que\ c'est\ la\ grosse\ panne\ icitte\ comme\ ça\ là,\ là\ icitte \\ est\ séparée\ en\ trois,\ ça\ c'est\ la\ grosse,\ dans\ celle-là\ y\ a\ trois \\ départements \end{array} \right.$
- (102 026 25)

Quant aux suppositives dites hypothétiques, le changement du relateur par *si jamais* et *tout d'un coup que* est possible, ce qui peut être vérifié avec les exemples (49) et (52). L'effet de sens qui est alors produit serait paraphrasable par «si par hasard». À remarquer pour ces morphèmes, dans ces contextes, la présence simultanée de la valeur hypothétique et de la valeur suppositive, ce qui n'est pas tellement surprenant, en ce qui concerne *si par hasard* et *si jamais* qui, très hypothétiques, peuvent s'approcher de la supposition.

- (52) Moé, ah, moé chus une bonne perdante mais que...
- $\left\{ \begin{array}{ll} mettons\ que & la\ fille\ (...) \text{ al arrive pis a m'enfarge ah} \\ tout\ d'un\ coup\ que & ben\ ça\ par\ exemple\ là. \\ si\ jamais & J'aime\ ben\ jouer\ mais\ la\ fille\ a... \text{ est} \\ supposons\ que & mieux\ de\ se\ guetter\ après\ la\ game.\ Pas \\ si\ mettons & durant\ la\ game,\ non... \text{ non. Après la} \\ & game,\ a\ va\ recevoir\ des\ bêtises. \end{array} \right.$
- (244 244 19)

4.2 *Compatibilité des opérations : morphèmes et aspect verbal dans les suppositives*

Compte tenu de nos divisions à l'intérieur du groupe des suppositives, nous constatons, au premier abord, avec l'exemple (50), une anomalie : (50) qui est un cas de ce que nous avons appelé 'suppositive hypothétique', n'accepte pas les morphèmes *si jamais* et *tout d'un coup que*. Ce qui a l'allure d'un contre-exemple n'en constitue pas vraiment un, car nous identifions dans les phrases comme en (50), une incompatibilité entre ces morphèmes et la périphrase aspectuelle *aller + infinitif*, ce qui vaut aussi pour *si mettons*. En conséquence, lorsque l'aspect est manifesté sous cette forme, les morphèmes *mettons que*, *mettons par exemple* et *supposons que*, *supposons par exemple* en québécois seront présents. En témoigne également (53). Visiblement, le français standard aurait une certaine répugnance à utiliser cette tournure aspectuelle.

- (53) *tout d'un coup que
 *si mettons
 *si jamais
 supposons que
 supposons par exemple
 mettons par exemple
 (...) *mettons qu'y vont organiser quelque chose c'est une chose que j'aime autant pas savoir. Pis je m'informerai pas pour le savoir non plus, pis j'essayerai pas de le savoir* (149 196 24)

- a. F *Supposons qu'ils organisent quelque chose, j'aime autant ne pas le savoir*

4.3 *Supposition et condition : maintien de la distinction*

Les exemples (50), (52) et (53), dans lesquels des morphèmes à valeur 'suppositive hypothétique' sont intégrés à des constructions du type signalé en II, ne sauraient être pris pour des énoncés conditionnels, même si le relateur semble dans ces suppositives relier les propositions *p* et *q*. Une séparation entre les suppositives hypothétiques et les phrases conditionnelles doit en effet être maintenue, vu l'existence d'un faisceau de propriétés caractéristiques des suppositives et valables aussi pour les suppositives hypothétiques.

1. Les énoncés conditionnels sont orientés vers le futur, les énoncés suppositifs peuvent ne concerner que le présent.
2. Les suppositives sont paraphrasables par «imaginons une situation où», ce qui ne convient pas aux énoncés conditionnels.
3. Dans les suppositives, comme nous l'avons déjà mentionné, la proposition p est suivie d'un discours, d'un ensemble de propositions justifiées par p plutôt qu'impliquées par p . L'implication, si on veut en chercher une pour les suppositives, se trouverait plutôt entre q et r qu'entre p et q , contrairement aux phrases conditionnelles où c'est la seconde situation qui prime. De manière formelle, on obtient la représentation suivante :

<i>supposition</i>	<i>condition</i>
— soit p ($q \supset r$)	$p \supset q$
— soit $p, q?$	

4.4 *La supposition en dialogue*

Les exemples (54), (55) et (56) sont la reprise des exemples (18), (19) et (20), mais le relateur a été changé et *mais* remplace *pi*. L'effet de sens produit dans de tels contextes avec la présence de *mettons que* en québécois et *supposons que* en français reste bien suppositif et plus précisément, selon notre typologie, suppositif hypothétique. On remarque dans ces dialogues, la difficulté d'utiliser *mettons par exemple* et *supposons par exemple*. *Si mettons* n'accepte pas cet emploi.

- (54) — Jeanne m'a dit qu'a venait au party
 — (Mais) *mettons qu'a change d'idée?!*

$\left\{ \begin{array}{l} \text{supposons que} \\ ?\text{mettons par exemple} \\ ?\text{supposons par exemple} \\ *si \text{ mettons} \end{array} \right.$

- (55) — Jeanne m'a dit qu'a venait au party
 — (Mais) *mettons qu'a change d'idée, qu'est-ce qu'on fait?*

$\left\{ \begin{array}{l} \text{supposons que} \\ ?\text{supposons par exemple} \\ ?\text{mettons par exemple} \\ *si \text{ mettons} \end{array} \right.$

- (56) — Si Jeanne vient pas au party, on va s'ennuyer!
 — Mais *mettons qu'a* vient, on s'ennuiera pas?
 { supposons que
 } ?supposons par exemple
 } ?mettons par exemple
 } *si mettons

La suppression de *q* n'est pas ici facile, et (56) est donc parallèle à (20) mais non à (20a).

Enfin, on retrouve en français un morphème utilisable dans la zone suppositive, mais particulièrement marqué pour un emploi spécialisé, celui où en dialogue, l'interlocuteur indique son incrédulité devant le discours qu'on lui tient et en même temps, son désir de le continuer. Nous faisons référence à *admettons* qui a comme correspondant québécois *mettons*. Dans cet emploi, *admettons* et *mettons*, après une forte pause, sont généralement suivis d'une question ou d'un commentaire et l'on doit noter le caractère polémique de la discussion.

- (57) — Pourquoi tu rentres si tard?
 — J'ai manqué l'autobus
 — Bon d'accord, { *admettons*. Mais alors, pourquoi tu m'as pas
 } téléphoné?
 } mettons

Dans cet exemple, le premier argument a été concédé, afin que le premier reproche puisse être remplacé par un second reproche.

5. SI + (PRO)NOM + VENIR + QU'À : étude d'une forme complexe

Le québécois dispose aussi d'une forme en voie de lexicalisation, dont le statut, très particulier pourtant, peut encore être discuté. C'est donc ici que nous allons faire ressortir les valeurs portées par *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* et identifier les opérations avec lesquelles cette expression est compatible. Toujours dans l'optique d'une comparaison entre le système conditionnel du québécois et le système conditionnel du français, nous établirons un nouveau rapprochement avec *si jamais*, rapprochement justifié à la fois par la proximité du sens de *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* et celui de *si jamais*, et par les nombreux schémas dans lesquels ils peuvent tous les deux être introduits. De plus, le caractère très lexical de *venir* en

français (ce qui explique la difficulté de «F? S'il vient à avoir de l'argent») rend obligatoire cette comparaison avec *si jamais* et non avec *s'il vient / s'il arrive* du français.

5.1 Rôle désambiguïseur de *venir qu'à*

La tradition grammaticale latine retient avec raison (Wagner 1939), puisque des considérations morphologiques le justifient, des oppositions de type potentiel, éventuel, irréel (du présent ou du passé). En français, les faits sont nettement différents, et des ambiguïtés apparaissent souvent, même si, comme Martin (1983) ou Fournier et Léard (1984), on peut proposer différentes règles de désambiguïseur de la morphologie : l'aspect simple ou composé; le temps verbal; le caractère aspectuel de la notion lexicale; différents adverbes accompagnant *si* : *au moins, encore, un jour...*

On peut avancer sans trop de risque que *venir qu'à* a aussi un rôle désambiguïseur, car son usage permet :

- 1) de signaler que les probabilités de *p* sont faibles;
- 2) de désambiguïser au présent, avec les verbes statifs, comme le montre l'exemple (58);

(58) Si tu viens qu'à l'avoir (ne peut être que faux au présent et vrai ou faux au futur)

(59) Si tu l'as (peut être vrai ou faux au présent)

L'ouverture d'une borne par *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* change le statut du verbe statif (*avoir* = *acquérir*). Avec les verbes non statifs, comme *aller*, il reporte à un futur plus éloigné, l'ouverture possible du procès.

5.2 Contraintes syntaxiques

Quelques règles liées à l'emploi de *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* peuvent être retenues :

- 1) un nom ou un substitut du nom (pronom personnel ou impersonnel) remplit la fonction sujet de *venir*, fléchi.
- 2) *venir* peut apparaître à l'infinitif associé au verbe modal *pouvoir* au présent ou à l'imparfait comme en (61) et (61b). Dans les autres cas, il sera à un des temps suivants : présent de l'indicatif (fréquent), imparfait et forme en *-rait* («conditionnel», moins fréquent); les formes composées sont curieuses.

- 3) lorsque p et q sont présents, l'ordre propositionnel le plus naturel est R p , q , bien que l'inversion des propositions soit possible, comme en (74a).

Nous n'étudions pas les diverses compatibilités entre rang, temps, modalités, adverbes (* *encore*, *au moins*, *jamais*). *Si jamais i vient qu'à* mériterait peut-être une étude plus ample. En particulier en (61), il est agrammatical.

L'infinitif («*Venir qu'à gagner j'irais*») est également possible dans les schémas conditionnels, mais plus difficile dans les emplois hypothétiques et implicatifs.

5.3 Emplois hypothétiques

a) p seul

En p seul, *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* est difficile, aussi bien dans des phrases interrogatives et exclamatives, que dans des phrases négatives, ce que montre l'exemple (60).

- (60) { ?S'i vient qu'à pleuvoir? (acceptable avec *pi*, *mais*; voir 62)
 { ?S'i vient qu'à pas pleuvoir
 { ?S'i vient qu'à pleuvoir!

L'introduction du verbe modal *pouvoir* ou des adverbes *au moins* et *seulement* rend toutefois acceptables les énoncés déclaratifs exclamatifs, comme illustré par les exemples (61) et (61a). Dans ce contexte, l'hypothèse est liée au souhait, ce qui est donné en français par *si* + *pouvoir*, *si seulement*, *si au moins*.

- (61) { Ah! s'i pouvait venir qu'à avoir des belles journées!
 { *Ah! si jamais il pouvait y avoir de belles journées!
 { Ah! s'il pouvait y avoir de belles journées!
 { *Ah! si jamais i venait qu'à avoir
 a. { Si au moins i venait qu'à faire beau plus souvent!
 { Si au moins il faisait beau
 { Si seulement i venait qu'à faire beau
 { Si seulement il faisait beau

Cet emploi particulier, où p est fortement modalisé, est souvent suivi d'une explication comme en (61b).

- (61) b. { Ah! S'i pouvait venir qu'à avoir des belles journées! J'irais
laver les vitres par dehors
*Ah! Si jamais il pouvait y avoir
Ah! S'il pouvait y avoir

Il faut noter que les cas où l'hypothèse est liée au souhait ne sont pas strictement réservés à des schémas hypothétiques. Ils se retrouvent aussi dans les emplois conditionnels comme celui signalé en (61c), puisque la valeur de vérité de l'antécédent détermine univoquement la valeur de vérité du conséquent.

- (61) { c. S'i pouvait venir qu'à faire beau, que j'aïlle laver les vitres
par dehors!
S'il pouvait faire

b) *Réponse en dialogue*

Comme *si jamais* et *tout d'un coup que, si + (PRO)NOM + venir + qu'à* accepte les emplois exclamatifs / interrogatifs en dialogue, parallèlement au cas relevé en (18). En (62) cependant, l'usage de *si + (PRO)NOM + venir + qu'à* entraîne la présence de *pi*, contrairement à *tout d'un coup que* qui n'a pas besoin d'être joint à *mais* ou *pi* pour être inséré dans ce schéma.

- (62) — Jeanne m'a dit qu'à venait au party!
—?Si a vient qu'à changer d'idée?!
{ Pi si a vient qu'à changer d'idée?!
{ Mais si a vient qu'à

Les exemples (63) et (64) correspondent aux mêmes constructions que les exemples (19) et (20). En (63), *pi* est introduit spontanément dans la phrase mais il est facultatif; en (64), la présence de *pi* relative à l'explicitation de la relation bi-conditionnelle est nécessaire.

- (63) — Jeanne m'a dit qu'a venait au party!
—{(Pi) si a vient qu'à changer d'idée, qu'est-ce qu'on fait?
{(Et) si jamais elle change
- (64) — Si Marie reste pour le party, Pierre va rester
—{Pi si a vient qu'à partir, qu'est-ce qu'i va faire?
{Et si jamais

L'emploi dans lequel l'interrogation sur l'établissement de la relation bi-conditionnelle se fait sans que *q* soit présent comme en (20a), produit un effet curieux avec *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* sans *mais*. On s'attend ici à voir apparaître *tout d'un coup que* avec *pi* ou *mais*.

- (64) a. — Si Jeanne reste pour le party, Pierre va rester
 — *Si a vient qu'à partir?
 { ?Pi si a vient qu'à partir?
 { Mais si a vient qu'à partir?
 { Pi d'un coup qu'a part?
 { Mais d'un coup qu'a part?
 { ?D'un coup qu'a part?

c) *Cas particulier*

Si + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* peut également être introduit dans des énoncés où *p* justifie l'acte illocutoire, ce qui a déjà été noté pour *si* par Fournier et Léard (1984) et pour *si jamais* et *tout d'un coup que* en (22) et (23).

- (65) { Si tu viens qu'à avoir faim, tu prendras les fruits du frigidaire
 { daire
 { Si jamais t'as faim
 a. { Si tu viens qu'à avoir faim, prends les fruits du frigidaire
 { Si jamais t'as faim

L'inversion des propositions est possible avec un acte illocutoire dérivé comme en (65) mais douteux avec un impératif comme en (65a), ce qu'on vérifie avec les exemples suivants.

- (65) b. Tu prendras les fruits du frigidaire { si tu viens qu'à avoir
 { faim
 { si jamais t'as faim
 (66) Prends les fruits du frigidaire { ?si tu viens qu'à avoir faim
 { ?si jamais t'as faim

5.4 *Emplois conditionnels*

La proposition *p* est ambiguë seulement lorsque *venir* est à l'imparfait : sa valeur de vérité peut être connue ou hypothétique. L'apparition de *q* permet de désambigüiser *p*, comme le montre l'exemple (67).

- (67) { Si on venait qu'à aller en Espagne, on irait voir une corrida
 { Si jamais on allait

Lorsque *venir* est au présent de l'indicatif comme dans l'exemple (68) ou au présent du conditionnel comme dans (69), *p* est nécessairement hypothétique.

- (68) Si on vient qu'à gagner le pot, on fait le tour du monde
 Si jamais on gagne
- (69) { Si Jeanne viendrait qu'à gagner la course, on irait fêter ça à
 { Montréal
 { Si jamais Jeanne gagnait
- a. Mais certain là, gagner de la ... si on aurait de l'argent là, vien[t] jamais qu'à n'avoir un jour là, ça hein, j'aimerais ben ça aller en Europe.

(207 197 09)

L'utilisation de *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* et de *si jamais* dans les emplois conditionnels est très proche puisque la reprise de *p* est aussi acceptée par *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à*, ce qu'illustre l'exemple (70). De plus, *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à*, tout comme *si jamais*, peut être employé à brûle-pourpoint, sans que *p* ait été envisagé au cours de la conversation, comme en (71).

- (70) — Je vais en Australie l'été prochain
 — Si tu viens qu'à aller en Australie, j'irai à Tahiti!
 { Si jamais tu vas en
 { *D'un coup que

- (71) Tiens, au fait, si tu viens qu'à croiser Jeanne tu lui rappelleras
 { de passer mardi
 { si jamais tu croises
 { ?d'un coup que

Suite à cette description, on constate que *si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* ne couvre pas toujours les mêmes emplois que *tout d'un coup que*, aussi bien dans la zone de l'hypothèse que dans les emplois conditionnels. *Si* + (PRO)NOM + *venir* + *qu'à* est extensif par rapport à *tout d'un coup que* dans les emplois conditionnels, de même que dans les emplois implicatifs comme nous le verrons en 5.5.

5.5 *Emplois implicatifs*

La périphrase *si + (PRO)NOM + venir + qu'à* véhicule la valeur implicative en attribuant à *p* un caractère peu fréquent et un sens répétitif dans le passé, parallèlement à l'emploi signalé avec *si jamais* en (27). La forme composée du conditionnel est difficile, sinon exclue avec *si + (PRO)NOM + venir + qu'à*, ce qui rapproche cette tournure de *tout d'un coup que*.

- (72) { Si Marie venait qu'à finir ses travaux à temps, a se payait tous les jours un repas au restaurant
 { Si jamais Marie finissait
 *Tout d'un coup que
- (73) { ?Si Marie serait venue qu'à arriver première, al aurait gagné un char neuf
 { ??Tout d'un coup que Marie serait arrivée
 Si jamais Marie était arrivée première

5.6 *Emplois conditionnels restrictifs*

Bien que *si + (PRO)NOM + venir + qu'à* accepte la distribution postposée de *p*, comme en (74), il ne porte pas la valeur restrictive, caractéristique de *d'abord que* et de *en autant que* en québécois. La distinction que nous établissons entre la série des connecteurs restrictifs et la série des connecteurs conditionnels est justifiée par des faits distributionnels (*p* est généralement postposé dans les emplois restrictifs) et par l'impossibilité de l'interrogation et de l'impératif en *q*, avec les morphèmes restrictifs (Fournier et Léard, 1984). *Si jamais*, contrairement à *si + (PRO)NOM + venir + qu'à* glisse vers la valeur restrictive en (74a) puisqu'il possède deux des trois caractéristiques propres aux connecteurs conditionnels restrictifs, soit l'impossibilité de l'impératif en *q* et la distribution postposée. De plus, la paraphrase «à condition que» en (74a) nous indique bien que l'on a quitté les emplois conditionnels stricts, ce qui explique la difficulté, dans cet exemple, de la paraphrase «dans l'hypothèse où», possible en (74).

- (74) J'irai en Californie si je viens qu'à gagner le gros-lot
 { si jamais je gagne
 { dans l'hypothèse où je gagnerais

- a. Tu réussiras tes examens { si jamais tu travailles bien
 en autant que
 d'abord que tu travailleras
 ?si tu viens qu'à travailler
 à condition que
 ?dans l'hypothèse où
- b. Réussis tes examens { ?si jamais tu travailles bien
 ?en autant que
 ?d'abord que
- c. Réussira-t-il ses examens { si jamais il travaille?
 ?en autant que
 ?d'abord que

6. Conclusion

À partir de critères syntaxiques, on a vu que *si jamais* et *tout d'un coup que* étaient très près dans les emplois hypothétiques, même si on a le sentiment qu'ils se distinguent par le sens. D'un autre côté, *si + (PRO)NOM + venir + qu'à* et *si jamais que* la syntaxe indique aussi comme parallèles, nous apparaissent sémantiquement encore plus proches. Les études syntaxiques, comme celle de Piot (1984), sont donc d'un grand intérêt pour faire une sémantique réaliste, surtout lorsqu'elles ne se limitent pas à des faits distributionnels mais tiennent compte des opérations compatibles. Nous avons, de toute évidence, élargi l'approche syntaxique pour intégrer ces faits.

Sur le plan sémantique, on a vu que l'infinitif, par exemple, appelé ailleurs «hypothétique», pouvait dans certains emplois, ne pas porter la valeur hypothétique, mais être purement implicatif. Enfin, l'approche sémantique a permis d'attribuer à *mettons que*, *si mettons*, *mettons par exemple*, un statut précis : ils ne peuvent être assimilés à des marqueurs de l'hypothèse ou de la condition. Notre approche sémantique nous a donc amenés à dissocier (et parfois à associer) les différentes valeurs des marqueurs, ce que les approches strictement syntaxiques ne permettent pas.

Nous pensons en tout cas être parvenus non seulement à une meilleure description de la grammaire du québécois dans le domaine des conditionnelles, mais encore à une organisation nettement plus raffinée du champ, les deux allant de pair. Il faudra exclure du bilan les marqueurs de la condition

restrictive (*d'abord que, en autant que*) et attendre l'étude systématique de *des fois que*. Même avec une volonté de faire un étude globale, la limite d'un article impose quelques mises à l'écart. Dans cette étude, deux faits ont été négligés.

- a) L'absence de *des fois que* est justifiée par le parallélisme qui nous semble jusqu'à plus ample étude, constant avec *au cas où*. Par économie, nous n'avons donc pas inséré l'étude de *des fois que*.
- b) Même si les emplois restrictifs des morphèmes étudiés ici ont fait l'objet de remarques partielles, les morphèmes à valeur strictement restrictive n'ont pas été abordés : il s'agit de *d'abord que* et *en autant que*. Ils seront décrits dans une étude ultérieure, car leurs caractéristiques sémantiques et syntaxiques, nous autorise à les mettre à part.

Les mêmes principes méthodologiques devraient permettre de les caractériser sans trop de difficulté.

*Gaétane Dostie
Jean-Marcel Léard
Université de Sherbrooke*

Références

- BEAUCHEMIN, Normand, Pierre Martel et Michel Théoret, *Échantillon de textes libres, Recherches sociolinguistiques dans la région de Sherbrooke*, Université de Sherbrooke.
- DUCROT, Oswald (1972) *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- FOURNIER, Robert et Jean-Marcel Léard (1984) «Implication, condition, hypothèse. Perspectives pour l'analyse du québécois» dans *Revue de l'Association Québécoise de Linguistique* (en parution).
- GRIZE, Jean Blaise (1973) «Logique des propositions et des prédicats. Tables de vérité et Axiomatisation» dans *Logique moderne II*, Paris et La Haye, Gauthier-Villars et Mouton.
- MARTIN, Robert (1983) *Pour une logique du sens*, Paris, Presses universitaires de France.
- MARTINET, André (1970) *Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin.
- MÉNARD, Philippe (1973) *Manuel du français du Moyen âge. 1. Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Sobodi.
- PIOT, Mireille (1984) «Sur une classe de conjonctions de subordination du français» dans *Revue Québécoise de Linguistique*, vol. 13, n° 2, pp. 157-191.
- QUINE, Willard V.O. (1972) *Méthodes de logique*, Paris, Armand Colin.
- VILLIARD, P. et M.-T. Vinet (1983) «Remarques sur l'expression de l'hypothèse en québécois» dans *Travaux de linguistique québécoise*, n° 4, publiés par J.-M. Léard, Québec, PUL, pp. 209-221.
- WAGNER, Robert-Léon (1939) *Les phrases «hypothétiques» commençant par «si», dans la langue française des origines à la fin du XVI^e siècle*, Paris, Librairie E. Droz.